

# Augmenter la pression !

**La grève du mardi 12 septembre a permis d'envoyer un premier avertissement à Macron** : malgré tous les efforts déployés pour mettre en avant le « dialogue social » et pour endormir la contestation en lâchant des miettes aux syndicats « responsables », des dizaines et des dizaines de milliers de personnes ont battu le pavé pour dire non au traitement de choc que nous prescrit ce gouvernement avec ses ordonnances antisociales. Et ce n'est qu'un début...

**Le succès de cette première journée de mobilisation nous encourage à continuer et à augmenter la pression** : réussir à réunir autant de mécontent-e-s dans la grève et dans la rue à une date aussi précoce, malgré un front syndical désuni, c'est le signe qu'il existe une vraie opposition à la politique tchatchérienne du nouveau PDG de la France.

Cette opposition, il faut maintenant lui donner l'occasion de s'exprimer de plus en plus fort en inscrivant dans l'agenda d'autres jours de grève et, surtout, en allant à la rencontre des collègues, des habitant-e-s du quartier, des ami-e-s pour les convaincre de se lancer dans la bataille.

L'enjeu est clair : il s'agit d'enraciner et d'étendre la mobilisation pour faire mieux qu'au printemps 2016 contre la loi travail. Nous devons faire basculer le rapport de force

en notre faveur et, pour cela, nous devons toucher le gouvernement et les patrons au portefeuille, là où ça fait mal.

Bien sûr, en tant que travailleurs et travailleuses de l'éducation, nous n'avons pas la possibilité de bloquer la production ou d'empêcher les transports de fonctionner mais, en cessant le travail, nous entrons en résistance contre cette destruction scandaleuse de nos droits ; nous montrons que les fonctionnaires et les salarié-e-s du privé sont solidaires face aux attaques ; et nous installons la contestation dans le paysage.

**Un bras de fer est engagé et faire reculer maintenant le gouvernement Macron, c'est le meilleur moyen d'empêcher les autres contre-réformes qui s'annoncent** (retraites, assurance-chômage, statut des fonctionnaires, etc.).



## SOMMAIRE

- pp. 2 et 3 : Contre les ordonnances Macron, contre la loi des patrons
- pp. 4 et 5 : Les CP à 12 : l'esbroufe de la rentrée
- p. 5 : CUI-CAE : au revoir et merci
- p. 6 : Vous avez dit PPCR ? / Non à l'état d'urgence permanent !
- p. 7 : Évaluations, piège à ...

# Contre les ordonnances Macron, contre la loi des patrons !

**Projet phare de Macron durant la campagne présidentielle cette nouvelle loi travail vient renforcer celle de 2016 contre laquelle nous nous sommes battu-es : les droits des travailleurs-euses sont remis en cause en profondeur au profit du patronat.**

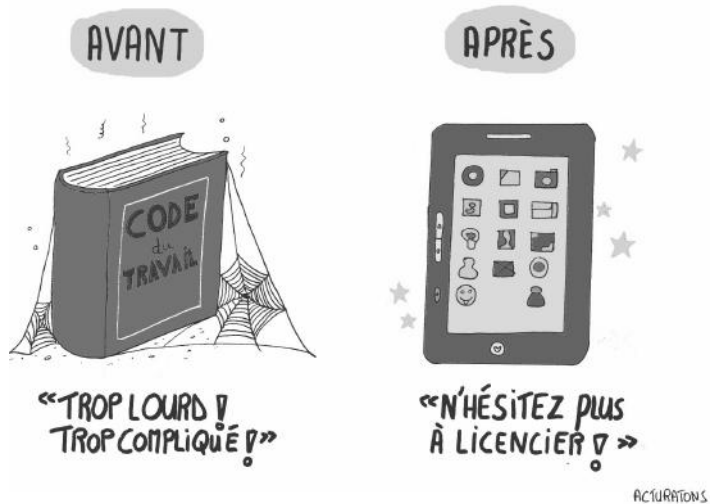
## Que dit le "projet de réforme du code du travail" dans les grandes lignes ?

- **Les CDI.** Alors qu'aujourd'hui un-e salarié-e ne peut pas travailler plus de 18 mois consécutifs sous CDD sur un même poste, et donc être embauché-e en CDI, le projet de loi prévoit un allongement de cette durée, multipliant ainsi les recours aux CDD qui deviendraient la règle. Les règles en cas de modifications du contrat de travail changeraient également : le consentement du salarié-e ne serait plus requis dans un certain nombre de domaines. Enfin, la généralisation des CDI dits « de chantier » ou « de projet » qui permettent à l'heure actuelle aux patrons du bâtiment de recourir aux CDI seulement pour la durée d'un chantier, entraîneraient une aggravation de la précarité sans précédent. En effet comment louer un appartement lorsqu'on multiplie les contrats de travail d'un mois par exemple ?

- **L'inversion de la hiérarchie des normes.** Le droit du travail dans son ensemble était jusque là régi par des lois regroupées dans le code du travail. La première loi travail votée en 2016 a déjà remis en cause cette règle : des accords de branches ou d'entreprises peuvent prendre le pas sur le droit du travail dans certains secteurs bien précis concernant par exemple la durée du travail. La nouvelle loi travail prévoit d'étendre largement cette « dérogation à la règle » : en fonction des accords passés dans telle ou telle entreprise, des salarié-es n'auront plus les mêmes droits concernant les salaires minimums, la santé, la qualification ou encore l'égalité professionnelle entre les sexes... Cette disposition permettrait aux patrons d'exercer un chantage et une mise en concurrence des salarié-es d'une boîte à l'autre.

- **Les licenciements et les prud'hommes.** Les indemnités versées aux salarié-es en cas de reconnaissance par le conseil des prud'hommes d'un licenciement

abusif seraient plafonnées alors qu'elles sont aujourd'hui appréciées au cas par cas à hauteur du préjudice subi par la personne licenciée. Ce sont donc des sanctions moins lourdes pour les entreprises qui ne respectent pas le code du travail. Les délais de recours pour saisir le conseil des prud'hommes seraient raccourcis. D'autre part, l'appréciation des difficultés économiques d'une multinationale qui licencie se ferait dans un périmètre uniquement national.



- **La pénibilité.** Le compte pénibilité, qui permet la prise en compte des risques professionnels serait remplacé par un « compte professionnel de prévention ». Quatre critères aujourd'hui reconnus ne le seraient plus : la manutention des charges lourdes, les postures pénibles, l'exposition à des vibrations mécaniques et les risques chimiques... Pour bénéficier d'un départ anticipé à la retraite, la reconnaissance d'une maladie professionnelle invalidante à 10% sera nécessaire.

- **Une instance unique de représentativité du personnel.** Le projet de loi envisage la fusion des instances existantes : le comité d'entreprise, le comité d'hygiène et de sécurité et les délégués du personnel. Cela entraînerait une baisse du nombre de délégués syndicaux, d'heures de décharge et de leur pouvoir d'action dans les entreprises.

- **Les référendums d'entreprise à l'initiative de l'employeur** : le gouvernement veut se passer clairement de l'avis des syndicats et permettre aux patrons de soumettre un accord directement aux salarié-es. Or, ces accords se font souvent sous le coup de chantage : le fameux « si vous dites non, je suis obligé de licencier... »

**Légiférer par ordonnance permet à Macron de se passer de débats et d'amendements à l'Assemblée nationale. Il l'a annoncé clairement, il veut aller vite. La seule opposition possible est celle de la rue !**



### **Au-delà du Code du travail, d'autres attaques se profilent**

L'annonce de la réduction de 5€ par mois du montant de l'Aide personnalisée au logement (APL) est symptomatique des projets anti-sociaux et anti-pauvres du gouvernement Macron. Cette aide est versée à 6,5 millions de foyers dont 99% gagnent moins de 1 700 euros par mois. 50% des APL sont versées aux plus pauvres (ayant un revenu annuel de moins de 6 500€).

En plein été, le gouvernement a également annoncé la suppression de quasiment l'ensemble des contrats aidés (CUI-CAE), mettant en place un plan de licenciement massif qui encore une fois touche les plus précaires : 62% des contrats aidés sont les personnes les moins qualifiées. Ce sont plus de 400 000 personnes qui se retrouvent du jour au lendemain sans emploi ! Dans nos écoles et établissements, plusieurs collègues ont ainsi « disparu » en cette rentrée. Des vies scolaires, services administratifs ou d'intendance n'ont, à l'heure actuelle, plus les moyens de tourner. Ces décisions sont une attaque frontale dans la guerre aux pauvres que vont mener Macron et son gouvernement dans les années à venir. Elles se font sous couvert de réduction drastique

des dépenses publiques mais parallèlement les cadeaux aux plus riches se multiplient : baisse de l'impôt sur les sociétés, réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune qui ne concernera plus que le patrimoine immobilier, etc.

Le futur projet de réforme de l'assurance chômage d'ici à l'été 2018 prévoit un flicage plus important des chômeurs-euses : radiation en cas de « recherches jugées insuffisantes » ou de deux refus d'offre d'emploi. Ce projet vise à faire des économies : plus de chômeurs-euses radiés-es = moins d'argent dépensé.

### **Dans l'éducation et la fonction publique aussi... toutes les raisons de se mobiliser**

Dans la lignée des gouvernements précédents, la destruction de la fonction publique se poursuit : 120 000 suppressions de postes sont prévues, principalement dans les collectivités territoriales, sur le quinquennat.

**Les salaires sont gelés de nouveau** : après de timides mesures en fin de mandat précédent, le gouvernement annule les augmentations prévues du point d'indice alors que se profile une hausse de la CSG. Et chez les enseignant-e-s de CP et CE1, la prime annuelle de 3000€ promise par le candidat Macron en REP+ est repoussée sine die.

**La journée de carence** en cas de maladie est ré-ins-taurée, dans la droite ligne du sarkozysme. Mais le gouvernement porte un tel attachement à la santé et la sécurité et la santé des personnels que ce n'est sans doute pas si important...

### **Construire un mouvement social d'ampleur !**

Toutes ces mesures peuvent sembler être un rouleau compresseur impossible à stopper. Macron veut jouer le tour de force avec les ordonnances. Mais il sait qu'il va devoir affronter une contestation massive et déterminée. Pour preuve, le gouvernement a passé une commande de 22 millions d'euros de grenades lacrymogènes !

Nous pensons que seul un mouvement social fort, mené par une grève générale et reconductible, et par le blocage de l'économie nous permettra de gagner. Il faut prendre la rue et attaquer les capitalistes au portefeuille. Nous avons manqué ce basculement en 2016. Aujourd'hui c'est à construire et cela ne se fera pas du jour au lendemain. Il faut en discuter et convaincre sur nos lieux de travail, dans les Assemblées générales, avec nos collègues, nos voisin-es...

# Les CP à 12 : l'esbroufe de la rentrée

Dans le cadre du programme « 100% de réussite en CP », les effectifs des CP des écoles primaires en Rep+ ont été dédoublés, il y a désormais un-e professeur-e pour 12 élèves. Personne ne va se plaindre d'une baisse des effectifs mais la mise en scène de cette « réussite » qui vient des dogmes des « fondamentaux » et qui se résume à « lire, écrire, compter, respecter autrui » sonne comme une mise au pas. Elle sera évaluée à chaque étape, s'inscrivant dans une culture du résultat et de l'homogénéité. Cette mesure, annoncé en grande pompe dans les médias fin juin, pensée à la va vite, a été mise en place dès la rentrée. Les Rep+ ont du sacrifier leur PDMQDC (Plus de Maîtres Que De Classes) pour les loger au CP, sans égards pour les organisations pédagogiques collectives existantes. Ce que certaines équipes déplorent.

## Qu'est-ce que ça donne dans les écoles REP+ à Paris ?

Après une petite enquête auprès de plusieurs écoles des 4 Réseaux d'éducation prioritaire renforcés (Rep+) de Paris (Maurice Urtrillo, Georges Clemenceau, Colette Besson et Georges Rouault) sur la mise en place des CP à 12, les retours sont plutôt positifs sur la question des effectifs réduits. Les organisations des classes choisies sont un-e professeur-e dans une classe avec 12 élèves, ou 2 professeur-e-s dans une classe avec 24 élèves.

Dans une école du 18e organisée en classe de cycle ou classe multi-âges, l'équipe a refusé fin juin de sacrifier son organisation pédagogique à cette « mesure » qui n'émane d'aucun texte réglementaire et a obtenu, suite à la venue du Dasen dans leur école fin juin de conserver son organisation par cycles, avec des CP-CE1 à 12.

Dans l'ensemble des écoles interrogées, les équipes sont satisfaites car les effectifs des autres classes sont restés dans des limites raisonnables. Dans le quartier de la Goutte d'Or par exemple (18B), qui se vide de ses écoliers de façon globale, une école a même conservé son PDM. Alors avec les CP dédoublés, un PDM dans l'équipe, un Rased complet et tous les PVP présents, les conditions de travail sont appréciées et l'on nous dit « c'est ce que tout le monde devrait avoir ».

## La formation

Les enseignant-e-s de CP fonctionnent en binôme pour la formation. Quand l'un-e part en formation, l'autre reste avec les 24 élèves. Les convocations pour la première formation sont arrivées à la dernière minute, et le vendredi soir pour le lundi suivant, certains n'étaient pas au clair sur qui prend la classe, qui doit partir en formation. Certaines écoles auraient droit à des brigades de remplacement pour la première formation, d'autres pas. Comme d'habitude, le flou règne sur le déroulé des opérations.

Pour ce qui est des locaux, peu de problèmes annoncés pour l'instant, sauf une école qui a du déménager sa bibliothèque dans la salle informatique pour libérer une salle. Pour cette année il semble que des solutions matérielles acceptables aient été trouvées pour organiser le dédoublement des CP, mais beaucoup d'équipes s'inquiètent pour l'année prochaine en raison du dédoublement des CE1 annoncé.

Tant mieux si 14 écoles dans Paris peuvent recevoir des élèves de CP dans de très bonnes conditions, mais ne nous laissons pas étourdir par cette mesure marketing, parachutée d'en haut, sans considération pour les pratiques sur le terrain par des décideurs obnubilés par les indicateurs de résultats. Et gare à l'enseignant-e qui n'aura pas 100% de réussite à la fin de l'année dans les résultats des nombreuses évaluations de 12 élèves de sa classe !

## Mais que se passe-t-il ailleurs (enfin à côté...) dans le primaire ?

Les Rep+ constituent quatre zones composées d'un groupe d'écoles autour d'un collège, dans 3 arrondissements de Paris (18e, 19e et 20e) entourées par une multitude de Rep. Alors, tout à côté, du CP merveilleux il y a des classes de CP qui accueillent 25 élèves, des CE1 à 24. Ailleurs dans une Rep du 20e arrondissement, les effectifs sont chargés : 25 CP, 23 CP/CE1, 26 CE1, 22 CE1/CE2, 24 CE2, 28 CM1 et 28 CM2.

La situation de l'enseignement spécialisé n'est pas non plus enviable. 12 élèves dans une classe d'Ulis c'est par-

fois très difficile. Des professeur-es débutant-es peuvent être nommés sur ces postes sans aucune formation. Les Rased sont insuffisants et incomplets, et pas remplacés lors des congés maternité, de formation ou longue maladie.

Un peu plus loin hors Rep, dans une école maternelle du 13e arrondissement, une lutte collective des parents et de l'équipe avant les vacances a permis d'obtenir l'ouverture d'une classe le 31 août. Les enfants de Petite Section ne seront donc pas 31 par classe comme cela aurait dû, mais 25. Avec l'Atsem et l'enseignant-e dans la classe, ça donne une adulte pour 12 enfants. C'est beaucoup trop au regard du besoin des enfants de 2/3 ans de la présence d'un adulte disponible très fréquemment. Avec des « adaptations » à l'entrée en PS totalement in-

adaptées dans la plupart des maternelles, la rentrée en Petite Section c'est beaucoup de pleurs, parfois des cris, beaucoup d'enfants qui passent un moment difficile et peu d'adultes pour les accompagner.

**Ne nous laissons pas bernier et continuons de revendiquer :**

**- la limitation des effectifs à 20 en Rep et 25 hors Rep ;**

**- le remplacement des absences de courte et de longue durée ;**

**- la reconstitution des Rased à la hauteur nécessaire ;**

**- une réelle formation continue.**

## **CUI-CAE : au revoir et merci...**

L'annonce du gouvernement de suspendre les recrutements et le non renouvellement de personnels en contrat aidé (CUI-CAE) n'épargne pas l'Éducation Nationale. Dans les écoles et établissements, les personnel-le-s en CUI réalisent des missions administratives, d'entretien, d'accueil, d'animation ou d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Mais la politique de rigueur budgétaire en a décidé autrement.

Si les missions d'accompagnement du handicap sont encore assurées (et encore, tous les contrats CUI ne sont pas arrivés à leur terme...), cette décision empêche le bon fonctionnement matériel et pédagogique de nombreux établissements : à l'heure actuelle, ce sont des cantines, des vies scolaires, des administrations qui font les frais d'une mesure qui vise à faire des économies. Pourtant, nos collègues en CUI-CAE avaient fait, comme l'ensemble des personnels, la pré-rentrée avant qu'on leur annonce sèchement quelques jours plus tard qu'ils ne seraient pas reconduits. Sur les 1 600 CUI-CAE de l'académie de Paris, ce sont 300 d'entre eux que l'on a « remerciés ».

Le gouvernement argue que le dispositif des contrats aidés n'était pas efficace et qu'il créait de l'emploi précaire. Que dire alors des dispositions des ordonnances sur le code du travail qui précarisent l'ensemble des travailleurs ? Que dire de la solution alternative aux contrats aidés, à savoir les « Services Civiques » qui perçoivent une « indemnité » de moins de 600 euros par mois et qui

seront appelés à combler le vide créé par l'éviction des CUI ? L'argument ne tient pas et c'est toujours plus de précarité en perspective.

Dans l'Éducation nationale, les personnels en contrat aidé ou en Service Civique permettent de pallier le manque de personnels. Qui dit manque de personnels, dit besoins non pourvus ou non garantis. Or, le système public d'éducation a d'énormes besoins. Le non réemploi des contrats aidés aura pour conséquence immédiate un report de la charge de travail sur les personnels en fonction, titulaires ou précaires. L'année dernière, la région Île-de-France a poursuivi le non-renouvellement de ses contrats aidés et les conditions de travail des agents techniques et d'entretien des lycées s'en sont trouvées dégradées.

Pour autant, Sud éducation Paris ne fera pas l'apologie des contrats aidés. Ceux-ci s'inscrivent dans une longue succession de contrats précaires et toujours plus flexibles ; en témoigne l'annualisation illégale du temps de travail des CUI-CAE. Nous revendiquons le réemploi immédiat et la titularisation de l'ensemble des personnels en contrats aidés, sans condition de concours, de stages ni de nationalité. Si missions de service public il y a, elles ont vocation à être remplis par des fonctionnaires. Nous appelons l'ensemble des personnels travaillant dans l'académie de Paris à se mobiliser massivement pour nos collègues en contrat aidé.

# Non à l'état d'urgence permanent !

Cet automne, doit passer à l'Assemblée nationale un projet de loi introduisant dans le droit commun des règles appliquées à l'état d'urgence. Parmi les réjouissances promises, on notera :

- la possibilité d'assigner à résidence ou de placer sous bracelet électronique une personne dont le comportement (et non les actes donc) constituerait « une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre publics », cela par décision préfectorale ou ministérielle et sur simple signalement par les services de renseignements ;

- la possibilité d'effectuer des perquisitions jour et nuit et la facilitation des perquisitions informatiques ;

- l'instauration de périmètres dits « de protection » dans l'espace public qui permettront des fouilles de véhicules, de bagages et à des palpations par la police muni-

cipale ou des agents de sécurité privés. Toute personne refusant ces mesures à l'entrée ou à l'intérieur du périmètre aura interdiction d'y entrer ou sera reconduite d'office à l'extérieur ;

- le renforcement des contrôles dans les gares et les zones frontalières afin d'intensifier la guerre menée contre les personnes dites migrantes.

L'état d'urgence défendu à son instauration comme une mesure d'exception raisonnée va donc devenir la règle. N'hésitons pas à parier que l'institutionnalisation de ces mesures sera fort utile pour contrôler les mouvements sociaux à venir. Dans la rue et face à la répression permise par cet arsenal, il sera important de refuser les divisions faites entre « gentil-les » et « méchant-es » manifestant-es, entre bon-nes et mauvais-es pauvres, entre migrant-es et réfugié-es.

## Vous avez dit PPCR ?

Les collègues enseignant-e-s du second degré auront sûrement remarqué que, l'année dernière, ils n'ont pas eu l'occasion de signer (et de contester !) leur notation administrative. Pourquoi ? C'est un des effets de la mise en place du Parcours Professionnel Rémunération et Carrière (PPCR), la refonte du système d'évaluation applicable pour l'ensemble des agents de la fonction publique. Quelles en sont les principales dispositions ?

- **Une redéfinition des échelons** : Pour les enseignants, le décret n° 2017-789 du 5 mai 2017 en donne les grandes lignes. On peut s'attendre à quelques couacs avec le système précédent... Qui sait... ?

- **La création d'une classe exceptionnelle** : dorénavant, tout le monde progresserait à l'ancienneté et parviendrait à la hors classe. Mais quelques élu-e-s pourraient bénéficier d'une classe exceptionnelle, récompensant des années difficiles en éducation prioritaire ou de bons et loyaux services pour notre glorieuse institution. En suer ou faire suer seraient les critères... Affaire à suivre...

- **Quatre « rendez-vous de carrière » sont institués** : après 7 ans d'exercice, 13 ans, 20 ans puis en fin de carrière. Ils commenceront tous par une inspection en

classe, suivie d'un entretien avec l'inspecteur au cours duquel sera fait un retour sur l'inspection. Dans le second degré, le chef d'établissement évalue lors d'un autre entretien... Il s'agit de rentrer dans les cases de « compétences » professionnelles mais surtout de faire le dos rond face à la hiérarchie....

- **Un avancement qui dépendra de tout cela** : chaque évaluation pourra déboucher sur une accélération de carrière... ou pas. Seuls 30% des enseignant-e-s pourront bénéficier de cette accélération, 70% restant sur le carreau. L'évolution des carrières « au mérite » est donc maintenue et renforcée. 10 % seulement accéderont à la fameuse classe exceptionnelle.

Peu importe les détails, l'idée c'est d'appliquer des recettes de management qui permettront de mettre au pas les personnels ; d'autant qu'il s'agit de les impliquer dans cette nouvelle évaluation, qu'il faut qu'il soit dans une logique de « projet » de carrière. Sud éducation refuse cette idée de connecter l'évolution des carrières à un quelconque système d'évaluation.

**Sud éducation Paris revendique la suppression de l'inspection et développer la coopération et la formation entre collègues.**

# Évaluations, piège à...

Après des évaluations nationales en GS, CE1, CM2, CE2... c'est cette année au tour des CP et 6e !

Rappelons que Blanquer, qui était directeur de la Dgesc de 2009 à 2012 (sous la mandature Sarkozy), a piloté les évaluations CE1 et CM2 à propos desquelles on peut lire dans le numéro 86-87 de mai 2015 de la revue du ministère « Éducation et Formations » : « **Le 5 juillet 2007, la lettre de mission du président de la République à son ministre de l'éducation souhaite l'organisation d'« une évaluation systématique de tous les élèves tous les ans, afin de repérer immédiatement les élèves en difficulté et de pouvoir les aider ; une évaluation régulière des enseignants sur la base des progrès et des résultats de leurs élèves ».** Ces nouvelles évaluations en CE1-CM2 sont en totale rupture avec les évaluations précédentes à ces niveaux scolaires. Situées en fin d'année scolaire pour le CE1, en janvier pour le CM2, elles sont présentées au départ comme des bilans devant également servir à évaluer les enseignants. »

## Des évaluations nationales

Pour les CP, le ministère demande des évaluations d'ici la mi-septembre, soi-disant pour permettre aux enseignant-e-s d'adapter leur pédagogie... comme si nous ne le faisons pas déjà en prenant en compte les spécificités de nos écoles et de nos élèves et en travaillant en lien avec nos collègues de GS, ce que ne permettent aucunement des évaluations nationales. Des évaluations stéréotypées, une évaluation de français qui est essentiellement axée sur la maîtrise de la syllabique... alors qu'il s'agit du programme de CP (et pas celui de la GS) ! En 6e, les élèves passeront tous en novembre une évaluation en français et maths sur support numérique. Comme si les équipes attendaient décembre pour faire l'évaluation diagnostique des élèves ! Aucun contenu n'est disponible pour le moment mais on a toute confiance en notre ministre ! S'il n'y a aucune remontée nationale de prévue pour le moment, les résultats devront quand même être anonymisés pour être remontés dans les circonscriptions. Que deviendront-ils ensuite ? Un formidable outil de flicage des « performances » de nos élèves et à travers eux de notre « valeur professionnelle »... on fait confiance à Blanquer là-dessus, il nous a déjà fait le coup sous Sarkozy.

## Qu'avons-nous à y gagner ?

Des enseignant-e-s spécialisés supplémentaires ? Des personnels médico-sociaux supplémentaires ? Des enseignant-e-s en surnombre dans les écoles et les établissements ? Des formations pour toutes et tous sur temps de travail ? Ces évaluations n'apportent rien aux collègues puisque rien de tout ça n'est prévu... et il faut bien financer la seconde vague d'évaluation CP en fin d'année dans 200 écoles sur tablette (il y a donc de l'argent à l'Éducation nationale...). Pour les élèves et leur famille c'est fort simple : ils et elles sont stressé-e-s et catégorisé-e-s « mauvais/en échec » dès le début de l'année... on est loin de la « bienveillance » et de la « valorisation de l'estime de soi ». Ne nous y trompons pas, ces évaluations pénaliseront d'abord les élèves et les familles les plus en difficultés !



## Alors tout ça pour quoi ?

En élémentaire, permettre de parler des classes de CP à 12 comme unique moyen de remédier à la difficulté scolaire (sans oublier que le dispositif phare du nouveau ministre doit être généralisé à toute l'éducation prioritaire en CP et CE1 d'ici 2019). Au collège... peut-être y aura-t-il des énièmes « nouveaux » programmes pour faire illusion !

**Sud éducation Paris appelle au boycott de toutes les évaluations inutiles et néfastes ! Ne faisons rien passer, ne remontons rien ! Refusons de catégoriser nos élèves et nos écoles ! Refusons de nous auto-fliquer !**

Dispensé de timbrage

Ste MARGUERITE



**P R E S S E**  
**U R G E N T E**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE 

Déposé le 20 septembre 2017

éducation  
**Sud**  
Paris

**Syndicat de Paris**

30 bis rue des Boulets - 75011 Paris - Tél : 01 44 64 72 61  
email : [sueducation75@wanadoo.fr](mailto:sueducation75@wanadoo.fr)

# Stage de présentation de Sud éducation Paris 16 et 17 novembre 2017

programme et modalités d'inscription sur notre site internet : [sueducation75.org](http://sueducation75.org)